

SÉANCE DU 9 JUIN 2015

Convocations du 29 mai 2015.

L'An Deux Mil quinze, le 9 juin, à 19 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, Maire.

Etaient Présents : Frédéric TIHI, Stéphane CAVELAN, Brigitte MARITAUD-GRONGNET, Bertrand DURAND, Sylvie GASSE, Christophe FREBOURG, Michel DIDION.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Pascal BAUCHE (excusé), Emmanuel COTREBIL, Amélie ALEXANDRE, David FERRAND (excusé),

Pouvoirs : Pascal BAUCHE a donné pouvoir à Stéphane CAVELAN.
David FERRAND a donné pouvoir à Bertrand DURAND.

Secrétaire de séance : Sylvie GASSE

Lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé par l'assemblée.

Concernant la réclamation d'un habitant sur la réalisation du blason de la commune sans avis de la population, le conseil municipal rappelle qu'il a été élu pour prendre des décisions au nom des concitoyens et que le blason était à l'étude depuis plus d'un an avant sa validation. Un long travail a été réalisé avec la collaboration d'une personne extérieure bénévole. C'est la marque officielle de la commune qui a été validé par l'ensemble des élus le 24 avril 2015. Actuellement un logo est en cours d'étude.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (DÉLIBÉRATION N° 2015/19)

Vu la délibération n°2015-048 en date du 19 février 2015, par laquelle l'Assemblée Communautaire décide de créer un service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme et de fixer, par convention les contributions des différentes communes adhérentes à ce service mutualisé.

Considérant qu'après plusieurs réunions de travail avec M. le Président de la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles, deux projets de convention ont été réalisés, l'un de ces projets visant les relations contractuelles entre les deux EPCI, l'autre projet visant à organiser les relations entre les communes membres de chaque EPCI avec ce dernier.

Considérant que la Communauté de Communes du Plateau de Martainville a proposé à la Commune de Bois l'Évêque le projet de convention ci-joint pour la mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose donc d'accepter la mise en place d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme au sein de la Communauté de Communes du Plateau de Martainville, d'une part, et de l'autoriser à signer la convention en résultant entre la commune et la Communauté de Communes du Plateau de Martainville d'autre part.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte :

- La mise en place d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme au sein de la Communauté de Communes du Plateau de Martainville
- Autorise Mr le Maire à signer la convention pour la mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

ANNULATION DE LA DELIBERATION N°6-2015 ET DELIBERATION DE REVALORISATION DES INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS SUR DEMANDE DU PREFET (DÉLIBÉRATION 2015/20)

Lors de la séance du 24 février 2015, le conseil municipal a délibéré sur la revalorisation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint suite à l'augmentation de la population transmise par l'INSEE au 1^{er} janvier 2015.

Sur la demande de M. le Préfet de la région de Seine maritime en date du 9 avril 2015 et en application des dispositions de l'article R 2151-4 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013, le conseil municipal décide d'annuler la délibération n° 2015/6 du 24 février 2015 et décide de délibérer à nouveau en faisant application du barème prévu par l'article L2123-23 du C.G.C.T. soit :

- Une indemnité de fonction correspondant à 17 % de l'indice brut 1015 pour M. Frédéric TIHI, maire
- Une indemnité de fonction correspondant à 6,60 % de l'indice brut 1015 pour les trois adjoints, M. Stéphane CAVELAN, M. Pascal BAUCHE et Mme Brigitte MARITAUD-GRONGNET.

Celle-ci sera effective à compter de la date de dépôt à la préfecture de Seine Maritime.

COMMISSION VILLAGE / MAISONS FLEURIES

Cette année encore la commune s'est inscrite au concours départemental des villages et maisons fleuris. Le dossier d'inscription a été envoyé dans les délais et le jury interviendra courant juillet.

La commission des maisons fleuries organise pour la seconde fois le concours communal ouvert à tous les Bois-Épiscopiens. Les membres de celle-ci commenceront à apprécier le fleurissement des habitations de la commune dès le 13 juin et jusqu'à fin septembre.

Comme l'an passé, des prix viendront récompenser les réalisations et une cérémonie sera organisée pour l'occasion.

TELEPHONIE

Mr le Maire informe qu'il a rencontré un représentant de la société NormHOST pour obtenir une proposition concernant la téléphonie en Mairie.

Un devis a été reçu et après étude, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à cette proposition.

ACTIVITES COMMUNALES

Repas du 13 juillet 2015 :

Le traditionnel repas du 13 juillet aura lieu cette année sous un chapiteau dans la cour de l'école de bois l'évêque. Une réunion de préparation aura lieu très prochainement.

Fête de la moisson du 13 septembre 2015 :

Cette année la commune de Bois l'évêque sera l'organisateur de la messe de la moisson et des métiers. Une réunion de préparation aura lieu prochainement avec les membres de la commission activité communale, les membres du conseil municipal des jeunes et les représentants de la paroisse.

QUESTIONS DIVERSES : LES SUJETS SUIVANTS ONT ETE EVOQUES :

Repas des anciens du samedi 9 mai 2015

Un petit message sympathique d'un administré à l'attention des conseillers a été reçu en mairie concernant la réussite du repas des anciens.

Déchets verts

Comme l'an passé, des permanences de dépôt des déchets verts sont prévus sur le terrain communal le lundi soir de 17h à 19h. Dates à venir 22 juin et 6 juillet. Puis d'autres dates seront programmées à partir de la mi-septembre.

Projet de sécurisation du carrefour RD43 et RD53

Un courrier conjoint de la commune de Bois d'Ennebourg et de Bois l'évêque concernant la demande d'information sur l'aménagement de sécurité du carrefour D43-D53 au lieu dit le Manoir Boissel a été adressé le 28 avril 2015 à Mr le président du département.

Une réponse de la direction des routes en date du 20 mai nous informe que l'inscription de ce dossier au programme 2016 est prévue et sera soumise à l'assemblée. Un rendez vous sera programmer prochainement pour présenter les dernières évolutions du projet.

Achat d'un bureau informatique à la Mairie

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal d'acquérir d'un bureau informatique. Après étude de différents modèles, il est décidé à l'unanimité de commander le bureau Trinidad de Cocktail Scandinave pour un montant de 399,00 € TTC. Le montant sera imputé sur le compte 2183 avec le matériel informatique.

Nettoyage de la ravine

Après avoir été sur place, il s'avère que quelques limites de propriété sont à vérifier. Il y a eu trois propositions d'intéressés et la zone sera répartie de façon équitable. Le début du nettoyage se fera en automne.

Inhumation

C'est avec tristesse que Mr le Maire a annoncé le décès de Mr David LEVEQUE survenu le 7 juin 2015. Un dernier hommage aura lieu le mardi 16 juin à 9h30 à l'église de Bois l'évêque. Il sera incinéré et transporté à Issoudun (Indre).

Sur la demande de ses enfants, une plaque funéraire sera apposée sur le pupitre du jardin du souvenir. Le financement de celle-ci sera proposé lors de la prochaine réunion du CCAS de la commune. Une gerbe de fleurs de la municipalité sera prévue pour l'occasion.

Conseil municipal des jeunes

Mr le Maire et l'ensemble des membres du conseil municipal souhaitent remercier les jeunes du village pour leur implication dans la vie communal. Très bonne participation lors de la foire

à tout. Le montage du chalet sur le terrain communal va bientôt commencer avec la participation de notre employé communal.

Mariage

Un quatrième mariage est prévu cette année.

Le samedi 4 juillet 2015 à 15h00 sera célébré en la maison commune le mariage entre Colas CALBRIX et Céline TASSERY par Frédéric TIHI.

Ces futurs mariés sont domiciliés à Sotteville les Rouen mais la mère de la future mariée est domicilié sur la commune de Bois l'évêque.

La séance est levée à 20 h 30 mn.